

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

### DÉLIBÉRATION n° 2018/06/09-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/06/2018,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

**Vu** le règlement des études ;

### DÉCIDE :

**OBJET : Bornage de l'année universitaire au sein de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence**

Le conseil d'administration approuve la proposition suivante :

A compter de l'année universitaire 2018/2019, l'année universitaire de l'IEP est, chaque année, bornée à 13 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre N au 30 septembre N+1.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 29

Fait à Aix-en-Provence, le 09/06/2018

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE AFFICHAGE :**

25.6.2018